



Equipe FCPE Marie Marvingt <fcpemariemarvingt@gmail.com>

Coordination des horaires entre maternelle et élémentaire

21 messages

Equipe FCPE Marie Marvingt <fcpemariemarvingt@gmail.com>

6 septembre 2016 à 22:32

À : Agnes Camel <agnes.camel@ac-versailles.fr>

Cc : Nadia Bernard <0921264z@ac-versailles.fr>, 0920293u@ac-versailles.fr, 0921651v@ac-versailles.fr, bernard.decarrere@ville-issy.fr

Madame l'inspectrice de l'Éducation Nationale,

Comme en chaque début d'année, nous faisons suite aux demandes de certains parents devant leur difficulté à effectuer le trajet entre les écoles maternelles et élémentaires, le matin ainsi qu'aux sorties de 11h45 et 15h45, notamment entre Marie Marvingt, et Voltaire ou La Fontaine.

Le matin, une flexibilité de 10 minutes existe (de 8h35 à 8h45) mais ce temps est insuffisant pour permettre aux parents concernés de déposer leurs enfants dans les différentes écoles (il était il y a quelques années de 15 minutes).

Ceci a été accentué depuis la rentrée par le contrôle des sacs à l'extérieur du bâtiment, à partir de 8h35. La direction de l'école Marie Marvingt a conscience du fait que le regroupement devant l'école est non-conforme aux dispositifs prévus par le plan vigipirate et du retard que cette vérification engendre. Nous discutons avec l'équipe encadrante de la possibilité de faire entrer les parents dès 8h25 dans le hall. Cette mesure permettrait de fluidifier les arrivées, d'éviter le regroupement devant l'école et aux enfants d'être en classe dès 8h35, tout en maintenant le contrôle visuel des sacs. Un appui de votre part serait le bienvenu pour conforter la direction dans la réflexion de solutions à apporter à cette situation handicapante pour tous, et dans la mise en œuvre des actions adéquates.

Nous insistons également sur la détresse de nombreux enfants (notamment les plus petits) de ne pas pouvoir prendre le temps nécessaire au moment de la séparation, le matin.

Pour ce qui est des créneaux de 11h45 et 15h45, aucune flexibilité n'est tolérée.

Ainsi, les parents sont matin et soir, dans l'impossibilité matérielle d'être dans les deux écoles au même moment.

Le CLAVIM autorise une dérogation sur demande écrite des parents pour venir chercher les enfants avant la sortie de 17h35. Ne pourrait-il pas y avoir une telle dérogation sur demande écrite (pour éviter les abus) pour les sorties de 11h45 et 15h45? Serait-il possible d'étendre à 15mn le battement du matin ?

Nous sommes conscients que chaque enfant doit bénéficier du même temps scolaire. Mais le bien-être de l'enfant lors de son premier contact avec l'école est aussi une priorité pour pouvoir commencer les apprentissages en toute sérénité. N'est-ce pas le but de l'école maternelle ?

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame l'inspectrice de l'Éducation Nationale, l'expression de nos sincères salutations.

Laurence Dersoir, pour la FCPE Marie Marvingt

L'équipe FCPE Marie Marvingt

Pour rester connecté à la maternelle, cliquez sur